



Académie française

Nouveau portail numérique du
Dictionnaire de l'Académie française

Dossier de presse

février 2019

Contact presse : Carouzel – 01 74 64 16 50

Françoise Laigle - francoise@carouzel.com - 06 13 61 43 12





L'Académie française met son *Dictionnaire* à la disposition du public grâce à un portail numérique en accès libre et gratuit

L'Académie française se dote d'un nouveau portail numérique consacré à son *Dictionnaire*. Cet outil de consultation, destiné au grand public, donne pour l'heure accès à la 9^e édition (en voie d'achèvement) et à la 8^e édition : avant la fin de l'année s'ajouteront à ces deux éditions les sept précédentes, et pour la première fois le public aura accès à l'ensemble de l'entreprise lexicographique menée par l'Académie depuis 1694. Enrichi de fonctionnalités innovantes, telles que l'accès direct à de nombreuses ressources linguistiques internes et externes, consultable sur tous les supports numériques, le *Dictionnaire de l'Académie française* est appelé à devenir une nouvelle référence en matière de dictionnaires dans l'espace numérique francophone.

Gardienne du bon usage et témoin de l'évolution de la langue, l'Académie française s'inscrit dans son époque en proposant un outil numérique innovant et sans équivalent, qui permettra la consultation dynamique de toutes les éditions de son *Dictionnaire*. À travers ce nouveau portail, conçu pour répondre à toutes les exigences de la navigation numérique en matière d'ergonomie et d'accessibilité, l'Académie offre aux internautes la possibilité de voyager dans l'histoire de notre langue et de mieux comprendre celle que nous parlons aujourd'hui.

Préparer l'avenir

Pour le lancement de son nouveau portail, l'Académie française propose dans un premier temps le texte de la 9^e édition, dont la rédaction touche à sa fin et qui est pour l'heure consultable jusqu'à la lettre S (toute recherche concernant la fin de l'alphabet sera automatiquement redirigée vers la 8^e édition, accessible dans son intégralité). Toutes les autres éditions du *Dictionnaire* seront également numérisées pour être intégralement disponibles à la consultation à la fin de l'année 2019. Il sera alors possible de circuler d'une édition à l'autre à partir de la définition d'un mot (ce qu'il est déjà possible de faire entre les deux éditions actuellement en ligne). Par ailleurs, l'Académie française prévoit une mise à jour régulière de son portail au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux.

La dynamique de l'innovation

Le nouveau portail propose une interface simple et réactive, au graphisme clair et soigné, qui est compatible avec les terminaux mobiles. Il offre un système de recherche performant basé sur une super-nomenclature incluant toutes les entrées de toutes les éditions et doté d'un correcteur orthographique, et propose de multiples liens donnant accès à d'autres ressources lexicographiques. La consultation des contenus est rendue fluide et aisée grâce à la navigation hypertexte, qui allie rapidité et richesse de l'information. Par ailleurs, un module permet d'avoir accès à la conjugaison intégrale de tous les verbes. Complet, original et simple d'utilisation, le nouveau portail numérique du *Dictionnaire de l'Académie française* affiche un dynamisme inédit. L'internaute pourra y accéder librement et gratuitement sans avoir à créer de compte, à fournir une adresse électronique ou à souscrire à un abonnement.

Fidèle à sa mission, l'Académie considère notre langue comme un bien commun auquel tous ceux qui ont le français en partage doivent pouvoir accéder, en tout lieu et à partir de n'importe quel support numérique (tablette, téléphone mobile ou ordinateur).

Terminologie, francophonie et bon usage... vers de nouvelles ressources numériques

Soucieuse de suivre les évolutions de l'usage, l'Académie française a souhaité que son nouveau *Dictionnaire* en ligne ouvre, pour la première fois, des passerelles vers d'autres types de contenus. Elle propose ainsi l'accès à diverses ressources internes comme les rubriques *Dire, ne pas dire* et *Questions de langue*, déjà présentes sur le site de l'Académie, et des liens permettant d'accéder à des ressources externes, comme la base de données *FranceTerme*, qui recense les mots scientifiques et techniques officiellement recommandés dans le cadre du dispositif d'enrichissement de la langue française, ou la *Base de données lexicographiques panfrancophone (B.D.L.P.)*, regroupant les variétés lexicales de vingt pays de la Francophonie.

Un dictionnaire d'aujourd'hui pour la langue française de demain

La réalisation de ce nouveau portail de consultation du *Dictionnaire de l'Académie française* correspond à cet ambitieux projet de mettre la technologie la plus moderne au service de la mission première de l'Académie : défendre et illustrer la langue, et faire découvrir au plus grand nombre toutes ses richesses et ses nuances.



DOSSIER DE PRESSE

Sommaire



Éditorial

Par Mme Hélène Carrère d'Encausse

Secrétaire perpétuel de l'Académie française



Le site du *Dictionnaire de l'Académie française*

Introduction de M. Yves Pouliquen, *membre de la Commission du Dictionnaire, responsable du projet d'édition numérique du Dictionnaire*



La nouvelle édition numérique du *Dictionnaire de l'Académie française*

Présentation de M. Laurent Catach, *expert en édition numérique et chargé de mission auprès de l'Académie française*

1. Principes de la nouvelle édition numérique

- Les éditions
- La 9^e édition
- Une interface moderne et « adaptative »
- Les ressources éditoriales
- La conjugaison
- Les notices *Dire, ne pas dire*
- Les liens vers des ressources externes :
 - Terminologie : la base *FranceTerme*
 - Francophonie : la *B.D.L.P.*

2. Interface et fonctionnalités

- La recherche d'un mot et le correcteur d'orthographe
- La nomenclature générale du *Dictionnaire*
- La présentation et la consultation du *Dictionnaire*
- Les rubriques « Voir aussi »
- La navigation hypertexte
- Autres fonctionnalités



ÉDITORIAL

Par Mme Hélène Carrère-d'Encausse

Secrétaire perpétuel de l'Académie française

Mesdames, Messieurs,

En 1694, l'Académie française faisait au roi l'offrande de la première édition de son *Dictionnaire*. 325 ans plus tard, quelques années après la parution du tome III de la neuvième édition, quelques-unes avant la parution du dernier tome de cette même édition, nous sommes heureux de présenter aujourd'hui le nouveau moteur de recherche qui permettra une meilleure consultation de nos travaux. Si, dans le détail, cet évènement marque une forme de rupture dans l'histoire de notre Compagnie, il s'inscrit, quant au fond, parfaitement bien dans la longue histoire de celle-ci. Depuis 1694, huit autres éditions se sont succédé et leur parution fut toujours un grand évènement puisque chacune d'elles fixait l'état de la langue d'une époque. Cette longue inscription dans le temps pourrait amener certains à croire que notre maison est un lieu de tradition, et ils auraient parfaitement raison, mais pourrait aussi les amener à penser qu'elle est imperméable aux changements, et ils auraient bien tort. D'une édition à l'autre, notre *Dictionnaire* a enregistré, balisé et mis en forme les modifications proposées par l'usage. L'Académie française a ainsi, en quelque sorte, officialisé les changements orthographiques voulus par la langue. Elle a noté que ceux-ci se ralentissaient peu à peu, non parce qu'elle aurait eu quelque volonté de figer la langue, mais parce que le formidable développement de l'instruction et de l'écrit, à partir du XIX^e siècle, a concouru à l'ancrage des formes lues et apprises, et cet ancrage s'est peu à peu transformé en attachement profond à ces mêmes formes.

Mais si l'histoire de notre *Dictionnaire* est, sur les principes, celle du respect d'une doctrine très tôt énoncée, l'édition présente est aussi, d'une certaine manière, celle de profonds bouleversements : la première édition comptait environ 18 000 mots ; la huitième, parue en 1935, 31 934. Il y en a déjà plus de 40 000 dans la neuvième et quand cette dernière touchera à son terme, c'est entre 55 000 et 60 000 mots qu'elle comptera. Le nombre de mots à définir aura donc augmenté d'environ 25 000 entre cette édition et la précédente, alors qu'il ne s'était accru que de 14 000 entre la première et la huitième. Comment expliquer un tel accroissement ? Serait-ce à dire que la Compagnie a renoncé au principe qu'elle énonçait dans sa première préface : *L'Académie a jugé qu'elle ne doit pas y mettre [...] les termes des Arts & des Sciences qui entrent rarement dans le Discours* ? Non, elle est restée fidèle à elle-même ; c'est le monde qu'elle a, d'une certaine façon, à présenter dans son *Dictionnaire* qui a changé. Du reste, les premiers germes de ce changement se trouvaient déjà dans cette première édition, comme en témoigne cette forme, sinon de repentir, au moins d'hésitation au sujet de ces termes scientifiques, que l'on peut lire à la fin de cette même préface : *L'Académie n'ayant pas jugé à propos de donner place dans son Dictionnaire aux termes particulièrement attachés aux Sciences & aux Arts pour les raisons qui ont été dites, quelques Académiciens ont cru qu'ils feroient un ouvrage utile & agreable d'en composer un Dictionnaire à part : Et comme ils l'ont fait avec beaucoup de soin, il y a lieu de croire que le Public sera content de leur travail.*

Si ce choix d'écarter les termes des sciences et des arts (en sachant que ce mot a aussi le sens de « technique ») pouvait être recevable en 1694, ce n'était plus guère le cas au siècle suivant, le siècle des Lumières, celui où l'on publiait justement, de 1751 à 1772, le *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, à l'élaboration duquel contribuèrent d'illustres académiciens, comme d'Alembert, Montesquieu ou Voltaire, et qui passa dans l'histoire sous le nom d'*Encyclopédie*. Aussi n'est-il guère étonnant qu'au mitan de cette publication, en 1762, on ait pu lire dans la préface de la quatrième édition : *Les sciences & les arts ayant été plus cultivés & plus répandus depuis un siècle qu'ils ne l'étoient auparavant, il est ordinaire d'écrire en François sur ces matières. En conséquence plusieurs termes qui leur sont propres, & qui n'étoient autrefois connus que d'un petit nombre de personnes, ont passé dans la Langue commune*. Deux siècles et demi plus tard, nous pouvons faire nôtre cette profession de foi ; c'est en partie ce formidable développement des sciences, l'entrée dans l'usage de milliers de termes ressortissant à ces disciplines qui explique l'accroissement sans précédent du nombre de mots de cette édition ; c'est aussi ce qui explique la lente progression de notre ouvrage : jamais nous n'avons eu autant de termes nouveaux à définir.

J'ai parlé de l'usage, notre souverain maître. Dire l'usage : cette mission, l'Académie se l'est assignée et elle l'a revendiquée dès sa création. C'est un choix qu'elle formulait déjà dans la préface de la première édition et qu'elle a constamment réaffirmé dans les huit suivantes. D'un texte à l'autre, on variait les mots pour le dire, mais on ne changeait rien quant au fond.

Usage, ce nom est lié étymologiquement à un autre mot, qui fut, lui aussi, toujours un phare guidant l'action de l'Académie : l'adjectif *utile*. Cette dernière l'affirmait déjà dans la préface de la première édition de notre *Dictionnaire* : *Le Dictionnaire de l'Académie ne sera pas moins utile, tant à l'esgard des Etrangers qui aiment nostre Langue, qu'à l'esgard des François mesmes qui sont quelquefois en peine de la veritable signification des mots, ou qui n'en connoissent pas le bel usage, & qui seront bien aises d'y trouver des esclarcissemens à leurs doutes*. Cette volonté de servir était aussi celle de l'un des premiers académiciens, Vaugelas. Il fut moqué par Molière qui, dans *Les Femmes savantes*, en fait un censeur dogmatique. Et quand on présente son œuvre, on mentionne en général ses *Remarques sur la langue française*, en omettant le plus souvent la suite du titre : *utiles à ceux qui veulent bien parler et écrire*.

Mais dans un premier temps, si l'Académie fut utile, c'était essentiellement à une petite élite lettrée et qui avait les moyens de s'offrir son *Dictionnaire*. Les premières éditions étaient, il faut le reconnaître, peu accessibles. Vendues en faible nombre, elles étaient d'une consultation difficile, et, qui n'avait pas à proximité de son domicile une grande bibliothèque, n'y avait pas accès.

Il convient cependant de ne pas oublier que cela changea peu à peu et que ce qui était écrit dans son *Dictionnaire* bénéficia, pour sa diffusion, d'aides précieuses ; en particulier les éditeurs et l'Éducation nationale. Ceux que nous appellerions aujourd'hui « des relais d'opinion », Ambroise Firmin-Didot les évoque dans un texte paru en 1868 et intitulé *Observations sur l'orthographe ou ortographe française*. On y lit : « Mais l'Usage, que l'Académie invoquait jusqu'en 1835 [c'est la date de la sixième édition, la septième parut en 1877] comme sa règle, n'a plus aujourd'hui de raison d'être ; le Dictionnaire est là qui s'oppose à tout changement : chaque écrivain, chaque imprimerie, s'est soumis à sa loi : elle est gravée ; les journaux, par leur immense publicité, l'ont propagée partout ; personne n'oserait la braver.

Ainsi tout progrès deviendrait impossible, si l'Académie, forte de l'autorité qu'elle a justement acquise, ne venait elle-même au-devant du vœu public en faisant un nouveau pas dans son système de réforme, afin de rendre notre langue plus facile à apprendre, à lire et à prononcer, surtout pour les étrangers. »

L'éditeur avait tort d'opposer l'Académie et l'usage ; s'il en fallait une preuve, il suffirait de rappeler qu'une partie des rectifications qu'il proposait furent validées quelques années plus tard par l'Académie, non du fait d'un quelconque caprice, ni pour rendre hommage à ce grand éditeur, mais bel et bien parce que l'usage voulait qu'il en soit ainsi.

Mais ces relais sont aujourd'hui moins sûrs et malgré les travaux de l'Académie, nombre de personnes qui ont à parler le français, mais plus encore à l'écrire doutent quand il faut prendre la parole ou coucher un texte. La situation n'est pas nouvelle ; cette insécurité linguistique, Flaubert en a témoigné dans une page fameuse de *Bouvard et Pécuchet* qui se termine ainsi : « Littré leur porta le coup de grâce en affirmant que jamais il n'y eut d'orthographe positive, et qu'il ne saurait y en avoir. Ils en conclurent que la syntaxe est une fantaisie et la grammaire une illusion. » Si j'aime à citer cette page, outre le plaisir de faire entendre les mots de ce génie, c'est aussi parce que, parmi les points de langue qui arrêtent nos deux héros, il en est qui, plus d'un siècle plus tard, continuent à poser des problèmes et que l'Académie traite dans une des rubriques figurant sur son site, intitulée *Questions de langue*. La pédagogie, décidément, est bien affaire de répétition.

J'ai dit tout à l'heure que la multiplication des écrits avait jadis contribué à fixer la langue ; nous constatons aujourd'hui, à l'inverse, que leur prolifération désordonnée risque de la saper dans ses bases mêmes ; il convient donc de donner à chacun ce socle de langue commune, qui n'est, bien sûr, pas toute la langue. Comment en serait-il autrement dans un monde où, aux dires des entomologistes, existent plus d'un million d'espèces d'insectes. La tentation de l'exhaustivité serait une chimère où se diluerait et se perdrait cette idée même de langue commune à laquelle nous sommes si fortement attachés. Il n'est pas question de la brider, mais simplement de donner à tous un trésor de mots, de locutions, d'expressions, mais aussi de recommandations grammaticales dans lequel ils pourront puiser en toute confiance. Et pour que cela soit possible dans notre monde, il fallait que notre *Dictionnaire* fût accessible au plus grand nombre. Dans la préface de 1694, on lisait encore que l'Académie accueillerait toutes les remarques qui pourraient être faites pour améliorer son *Dictionnaire afin de le rendre plus utile & de répondre plus dignement à l'attente du public*. Pour toucher le plus grand nombre il fallait changer nos modes de diffusion ; le papier ne suffisait plus. Suivons donc ce mot fameux de Jaurès : « C'est en allant vers la mer que le fleuve reste fidèle à sa source » ; c'était donc en changeant ce qui devait l'être que nous resterions fidèles à nous-mêmes. C'est pourquoi l'Académie avait souhaité, à la toute fin du siècle dernier, que son *Dictionnaire* fût en libre accès sur l'internet. L'informatique a modifié notre manière de travailler, elle modifie aussi la manière qu'ont tous ceux qui le désirent d'utiliser nos travaux. Aujourd'hui, grâce à l'informatique, ils sont à tous moments et en tous points du monde à la disposition de chacun. Nous savons qu'ils sont fréquemment consultés. Nous en avons un indice certain par l'important courrier qui arrive à l'Académie, qu'il s'agisse de lettres transmises par voie postale ou par voie électronique, puisque c'est de plus de cent pays que l'on nous interroge.

Mais cet outil était perfectible, nos correspondants nous l'écrivaient fréquemment, ils se plaignaient de la lenteur des outils permettant de lire les définitions de notre *Dictionnaire*, regrettaient qu'il soit impossible d'avoir accès à l'ensemble des éditions précédentes, ou trouvaient dommage de ne pouvoir plus facilement prendre connaissance de l'ensemble de nos travaux. Ces remarques ont été entendues et le nouveau moteur de recherche qui va vous être présenté répondra à toutes ces attentes et en préviendra bien d'autres. En donnant à nos lecteurs de meilleurs outils pour nous lire, pour leur exposer nos travaux, nous poursuivons une tâche entreprise il y a 384 ans et qui vit son premier aboutissement il y en a 325. Nous nous inscrivons dans une longue histoire, mais si cette longue histoire nous permet d'avoir un intéressant recul sur la vie de notre langue, elle nous apprend aussi que ce jour n'est en rien une fin, pas plus que ne le sera d'ailleurs celui qui verra l'achèvement de la présente édition.

S'il fallait emprunter une conclusion à un académicien, nous pourrions dire, parodiant Valéry, *les mots, les mots toujours recommencés*, puisque nous ne pouvons ni nous reposer ni dire, comme Chateaubriand à la fin des *Mémoires d'outre-tombe*, « Grâce à l'exorbitance de mes années, mon monument est achevé ». Dire l'usage, c'est accepter d'être Sisyphe et de reprendre sans fin une tâche dont on sait qu'elle ne sera jamais terminée. Mais rien ne nous interdit quelque joyeuse pause et de nous réjouir quand nous réussissons à pousser notre rocher un peu plus loin, quand nous atteignons une étape nouvelle.

C'est pourquoi il me plaît, pour conclure, de remercier Laurent Catach, le maître artisan de ce nouvel instrument, mais aussi Jean-Mathieu Pasqualini et Florence Monier qui ont régulièrement collaboré avec lui et, bien sûr, le professeur Yves Pouliquen, responsable de ce projet numérique.



Le site du *Dictionnaire de l'Académie française*

Par M. Yves Pouliquen, *membre de la Commission du Dictionnaire, responsable du projet d'édition numérique du Dictionnaire*

Si les académiciens que nous sommes consacrent une part non négligeable de leur activité aux diverses commissions qui décident de l'attribution des prix que décerne l'Académie, les « grands » (comme celui de la Francophonie, de Littérature ou du Roman), mais aussi les prix de Fondations qui sont tout aussi nombreux, il n'en reste pas moins que, pour nos concitoyens, leur tâche majeure réside dans la rédaction du *Dictionnaire de l'Académie française*. Un long travail suivant une procédure précise, qui conjugue les avis des académiciens travaillant en session plénière et ceux des académiciens de la Commission du Dictionnaire, laquelle reste chargée de la rédaction définitive et de la publication des cahiers qui leur sont soumis. Ce *Dictionnaire*, depuis 1635, en est à sa neuvième édition : cette dernière est déjà en partie accessible grâce aux trois tomes publiés, en 1992, 2000 et 2011 chez Fayard. Le quatrième tome, en voie d'achèvement, devrait paraître dans un avenir proche.

Cette neuvième édition a pris son réel départ en 1986 : elle est le fruit d'un ambitieux projet éditorial, fondé sur la huitième édition, publiée, elle, en 1932-1935, dont les principes généraux et les méthodes de rédaction sont naturellement restés les mêmes au fur et à mesure des années et de l'avancement des travaux.

Le nombre de termes contenus dans la neuvième édition se révèle infiniment plus important que celui de la précédente. Une évidence : cette augmentation est liée au développement impressionnant des sciences et des techniques, mais aussi aux changements affectant les mœurs, les modes de relation et de communication et à l'entrée du vocabulaire qui en est l'expression dans la langue d'usage, ce dont il faut tenir évidemment compte. Une réserve cependant : ne sont retenus, conformément à la règle qui s'est imposée dès la première édition de 1694, que les termes qui sont passés dans l'usage courant et appartiennent à la langue commune, laquelle se veut garante de cette unité linguistique qui nous rassemble. Rejetant un néologisme dont l'avenir reste très douteux, maintenant ailleurs un mot dont l'usage, quoique rare, reste précieux, les académiciens choisissent avec minutie les termes qui feront l'objet d'une entrée dans la neuvième édition. En ce qui concerne les disciplines scientifiques, nous nous sommes donné comme critère de ne retenir que les mots rendant compte des notions enseignées jusqu'en terminale scientifique ou ceux qui concernent les principales avancées de la science et que l'honnête homme d'aujourd'hui ne saurait ignorer. Ce dernier critère est également celui qui préside aux choix des entrées liées au large domaine de la technologie. La neuvième édition s'est ainsi ouverte à un grand nombre de disciplines qu'ignorait la huitième, mais a bien naturellement conservé ce qui correspond au fondement de nos humanités, lesquelles sont aux sources de notre vocabulaire. Ainsi, chaque mot retenu est précisément défini et, à sa définition, sont adjoints un certain nombre d'exemples qui servent à mettre en évidence les règles syntaxiques et grammaticales qui régissent son emploi et, s'agissant des verbes, les constructions justes et la bonne manière de les accorder.

Au total, plus de 25 000 mots nouveaux se seront imposés à notre langue d'usage en ces trente et quelques années qui nous séparent de la mise en chantier de cette neuvième édition. Un temps long certes, mais que notre confrère Dany Laferrière louait récemment puisqu'il permet, disait-il, de juger de la pertinence de l'introduction de tel mot nouveau ou, à l'inverse, de l'exclusion de tel autre.

Pourquoi néanmoins une telle durée ? Permettez-moi de vous l'expliquer en quelques mots et de revenir rapidement sur les règles et les méthodes qui président à l'élaboration du *Dictionnaire de l'Académie française*.

La référence de départ de la neuvième édition, comme nous l'avons dit, est l'édition précédente, la huitième. Son étude, préalable à la rédaction de la nouvelle édition, a été confiée au Service du Dictionnaire.

Deux mots sur celui-ci.

C'est précisément à l'occasion de la mise en œuvre de la rédaction de cette neuvième édition que Maurice Druon, alors Secrétaire perpétuel, décida de recruter des agrégés dans le but de leur confier, en fonction de leurs compétences précises, les travaux préparatoires à l'établissement du texte, ce qui, jusqu'alors, ne dépendait que de l'aide de conseillers extérieurs. Aujourd'hui, le Service du Dictionnaire compte dix rédacteurs, à savoir deux agrégés de sciences de la vie, de la terre et de l'univers, six de lettres modernes, un de lettres classiques et un de grammaire, un correcteur et un secrétariat.

Sa tâche ? Proposer à notre analyse les 171 cahiers, présentés par ordre alphabétique, qui constituent la matière de la nouvelle édition et dont le découpage préalable a été fait à partir de la huitième édition. Ces cahiers comportent les termes qui figuraient dans l'édition précédente, avec une définition actualisée et refondue et, à chaque fois que cela est nécessaire, les extensions de sens ou les sens nouveaux validés par l'usage, et les entrées nouvelles que l'usage, une fois encore, impose. Ces cahiers trouveront au sein de la Commission du Dictionnaire leur forme de rédaction définitive et seront publiés sous forme de fascicules au *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Nous étudions actuellement le cahier 157.

Ce n'est pas là le seul travail de la Commission : il lui revient aussi de valider ou non les termes et définitions qui lui sont présentés, dans le cadre du dispositif d'enrichissement de la langue française, par les commissions de terminologie qui œuvrent dans des domaines extrêmement divers, comme l'informatique, l'automobile, les télécommunications, l'enseignement, la culture, le sport, l'industrie nucléaire, etc., afin de proposer des équivalents français à des termes étrangers (le plus souvent anglo-américains) qui, sans cela, s'imposeraient dans ces divers domaines. Mais peu d'entre eux ont vocation à rejoindre les pages du *Dictionnaire* car ils sont destinés, le plus souvent, à une langue technique et ne ressortissent pas au langage commun.

Cette Commission du Dictionnaire, composée de douze membres, est dirigée par M^{me} Carrère d'Encausse, notre Secrétaire perpétuel. Elle se réunit chaque jeudi ouvrable de neuf heures et demie à midi et demi et, pendant ces trois heures, s'applique à dégager un consensus sur les mots, les définitions et les exemples qui lui sont proposés, ce qui quelquefois donne lieu à des débats passionnés autour de quelque subtile nuance. En vérité, un travail que les membres de cette Commission goûtent à la manière d'un jeu culturel à nul autre semblable, et qu'ils retrouvent avec délectation, il n'est guère exagéré de le préciser, chaque semaine.

Cette neuvième édition, qui jouit d'une réelle autorité, n'a fait l'objet, jusqu'à présent, il faut bien l'avouer, que d'une diffusion très relative ; sans doute parce qu'elle est, le quatrième tome n'étant pas achevé, encore incomplète. La mise en ligne depuis 2000 des trois premiers tomes et de la matière du quatrième tome, au fur et à mesure de son avancement, n'a pourtant pas accru la fréquence de sa consultation autant que nous nous y attendions.

Un constat décevant qui ne pouvait que motiver, dans la perspective de la parution complète de la neuvième édition, le ferme souhait d'offrir à un très large public et dès à présent le résultat de ses travaux au moyen d'un outil numérique lui étant propre. Et cela d'autant plus que l'Académie n'ignore guère l'attrait que les internautes français et francophones, originaires de plus de cent pays, portent à son site, et spécialement depuis qu'y a été incluse en 2011 la rubrique *Dire ne pas dire*, source accrue d'un incessant échange avec le Service du Dictionnaire.

Une décision hardie qui implique la pleine responsabilité de la gestion de cet outil numérique établissant un rapport direct entre la rédaction des cahiers successifs, leur validation et leur mise en ligne, et doté de fonctionnalités nouvelles, présentes ou à venir.

Une décision coûteuse qui put être prise grâce à la création d'une ligne budgétaire affectée à la réalisation de ce nouveau portail numérique, à son entretien et à son actualisation par l'ajout à venir de nouvelles fonctionnalités, en particulier l'accès à la prononciation orale des mots ou le regroupement par famille de mots.

Que M^{me} Carrère d'Encausse en soit remerciée, elle dont les efforts constants depuis deux années nous permettent de vivre ce grand moment.

Une décision, disais-je, qui veut marquer une rupture, un jalon dans la longue et singulière histoire du *Dictionnaire de l'Académie*, et constitue un changement radical dans le mode de diffusion de notre *Dictionnaire*.

Il s'agit là d'une version numérique enrichie, d'une accessibilité remarquable, qui sera susceptible de fournir instantanément la réponse aux multiples demandes des internautes.

Elle s'appuie sur une renumérisation complète de la base informatique du corpus de la neuvième édition mais aussi des huit qui l'ont précédée : dans un avenir proche, toutes les éditions du *Dictionnaire* seront en effet accessibles. Chacun pourra les comparer et découvrir avec surprise, par exemple, l'éclipse puis le retour d'un mot qu'une édition avait chassé et qu'une autre a de nouveau accueilli. Pour la première fois, figureront également les conjugaisons, à tous les temps et à tous les modes. À cette œuvre lexicographique sont adjoints, au sein de ce même ensemble, tous les travaux de l'Académie autour de la langue française avec un accès direct à FranceTerme, base de données qui renferme tous les termes issus du dispositif d'enrichissement de la langue française que nous avons évoqué précédemment, aux rubriques *Questions de langue* et *Dire ne pas dire*, ainsi qu'à la *Base de données lexicographiques panfrancophones (B.D.L.P.)*. Des mises à jour régulières seront faites impliquant d'autres liens.

Ce projet enfin, c'est avant tout la mise à disposition gratuite du *Dictionnaire* pour tous nos concitoyens, férus de mots et amoureux de notre langue, mais aussi pour les 250 millions de francophones et pour tous les apprenants du français dispersés dans le monde, sans oublier une ouverture tout à fait inédite aux variétés de français qui y sont parlées.

Nous ne doutons pas que cette nouvelle souplesse que le numérique accorde au *Dictionnaire* assurera à la dixième édition à venir une diffusion encore plus remarquable.



La nouvelle édition numérique du *Dictionnaire de l'Académie française*

Afin de rendre facilement accessible son *Dictionnaire* au plus grand nombre, l'Académie française a souhaité en développer une **nouvelle édition numérique**, désormais consultable librement sur l'internet via une interface de consultation entièrement modernisée et évolutive, à laquelle s'ajoutent de nombreuses fonctionnalités et compléments éditoriaux.

Cette nouvelle version numérique est également mise en place dans la perspective de l'achèvement prochain de la 9^e édition du *Dictionnaire*. Ainsi, sans attendre la fin de cette nouvelle édition, l'Académie s'est-elle dotée d'un outil de publication souple et performant, lui permettant de mettre son *Dictionnaire* à la disposition de tous, de publier au fur et à mesure l'avancement de ses travaux, et également d'enrichir et de faire évoluer son ouvrage.

Référence incontournable pour la langue française depuis le XVII^e siècle, ouvrage historique mais aussi ancré dans son époque, le *Dictionnaire de l'Académie* s'inscrit ainsi pleinement dans le nouvel espace numérique et francophone, avec l'ambition de devenir une ressource essentielle, moderne et utile à tous les internautes pratiquant, apprenant la langue française ou s'y intéressant de par le monde.

1. Principes de la nouvelle édition numérique

Les éditions

L'ambition première de l'Académie est de rendre accessible le texte de la **dernière édition** du *Dictionnaire*, la neuvième, dont la rédaction a été entreprise en 1986 et n'est pas encore terminée. Cette édition, qui paraît sous forme de fascicules et qui est à ce jour rédigée jusqu'au début de la lettre S (plus précisément : jusqu'au mot *Sabéisme*), est maintenant en voie d'achèvement à un horizon proche, mais c'est sans attendre la fin de cet important chantier éditorial que l'Académie a souhaité publier son travail, afin de mieux faire connaître celui-ci et de le rendre accessible à tous.

Afin toutefois d'offrir au public un dictionnaire complet — de A à Z —, cette nouvelle édition numérique du *Dictionnaire* intègre d'emblée à la fois la 9^e édition (en cours) mais également la **8^e édition** complète du *Dictionnaire* (parue en 1932-1935), consultable au sein de la même interface et en mode « texte » enrichi (par opposition au mode « image »). C'est donc tout naturellement, et au fur et à mesure de ses travaux, que l'Académie mettra à jour le nouveau site du *Dictionnaire* jusqu'à son achèvement prochain.

Par ailleurs, la nouvelle édition numérique du *Dictionnaire* prévoit déjà [l'intégration complète des neuf éditions](#) du *Dictionnaire*, réunies pour la première fois au sein d'un même ensemble. Nous en rappelons ici la liste :

- Académie 1^{re} édition : 1694
- Académie 2^e édition : 1718
- Académie 3^e édition : 1740
- Académie 4^e édition : 1762
- Académie 5^e édition : 1798
- Académie 6^e édition : 1835
- Académie 7^e édition : 1878
- Académie 8^e édition : 1932 (tome 1), 1935 (tome 2)
- Académie 9^e édition : en cours ; 1992 (tome 1), 2000 (tome 2), 2011 (tome 3).

Ainsi, depuis la première édition parue en 1694, l'internaute pourra-t-il bientôt parcourir l'intégralité des neuf éditions, consulter les évolutions d'un même mot au cours des siècles, et naviguer librement dans ce vaste ensemble de plus de 250 000 articles, afin de recréer des parcours de consultation inédits.

L'intégration complète des neuf éditions est prévue pour l'automne 2019.

La 9^e édition

On trouvera sur le site plusieurs liens vers des présentations de la 9^e édition du *Dictionnaire de l'Académie*. Rappelons simplement ici que cette édition représente une avancée considérable du *Dictionnaire* en matière de lexicographie, et son entrée résolue dans la « lexicographie moderne » telle qu'elle s'est développée dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Les caractéristiques nouvelles de la 9^e édition ont particulièrement été mises en valeur dans cette nouvelle édition numérique. Parmi celles-ci, on citera notamment :

- l'augmentation très importante de la [nomenclature](#), qui passera de 32 000 mots (8^e édition) à 55 000 mots ;
- l'augmentation globale du [volume d'informations](#) proposée par le dictionnaire, qui va quasiment doubler de volume, grâce à une description beaucoup plus détaillée des mots, des emplois et des expressions ;
- l'introduction de [l'étymologie](#), pour tous les articles du *Dictionnaire* ;
- la restructuration complète des différents sens d'un mot, réorganisés en [sens numérotés](#) (I. II..., 1., 2....), formant un plan structuré et avec une hiérarchie dans ces différents sens ;
- l'introduction de la [métalangue](#), qui compose un ensemble d'indicateurs linguistiques sur les usages et les domaines d'emploi d'un mot ;
- une révision importante de [l'orthographe](#), tenant compte des recommandations orthographiques de 1990 ;
- l'introduction des [titres d'œuvres](#), comme exemples et références culturelles illustrant les emplois d'un mot.

Grâce justement à la version numérique, le lecteur pourra ainsi constater rapidement — sur un même mot, en les comparant — les progrès effectués par l'Académie entre les 8^e et 9^e éditions.

Une interface moderne et « adaptative »

The screenshot shows the online interface of the French Academy's dictionary. At the top, there is a search bar with the text 'MOT À RECHERCHER' and a search icon. To the left of the search bar is the logo of the Académie Française. To the right, there are links for 'AIDE EN LIGNE' and 'PRÉFACES'. Below the search bar, there are two buttons for '8^e édition 1932-1935' and '9^e édition ACTUELLE'. The main content area is titled 'céder' and contains the following information:

CÉDER conjugaison **verbe transitif et intransitif** (*Je cède, nous cédon*; *je cédais, nous céditions*; *je céda*; *je céderai* ◊ *ou je céderais*; *je céderais* ◊ *ou je cèderais*; *cède, cédon*; *que je cède*; *que je cédas*; *céda*; *céda*; *céda*).

XIV^e siècle, intransitif, au sens II 2; XVI^e siècle, au sens II 1 et, transitif, comme terme juridique. Emprunté du latin *cedere*, « s'en aller ».

I.

I. V. tr.
Laisser, transmettre, abandonner quelque chose à quelqu'un. *Céder son siège, son tour à un autre. Je vous cède la parole, c'est à votre tour de parler. Je vous cède la place, je m'en vais et, fig., j'accepte que vous me remplaciez. Céder le pas, céder le haut du pavé à quelqu'un (vieilli), le laisser passer et, fig., s'effacer devant lui.* **MILITAIRE.** *Céder le terrain, ou céder du terrain, reculer devant un adversaire. Fig. Il n'a pas cédé un pouce de terrain, il n'a fait aucune concession.*

- Loc. fig. *Le céder à quelqu'un ou céder à quelqu'un, être ou se reconnaître inférieur à lui. Il le cède à son frère en habileté. Il lui cède en mérite, en expérience. S'emploie surtout négativement. Il ne le cède à personne en courage. Elle ne lui cède en rien, elle le vaut largement. Se dit d'une chose qui n'a pas moins de valeur ou de qualité qu'une autre. Votre dernier ouvrage ne le cède en rien au précédent.*
- **DROIT COMMERCIAL.** Transmettre un droit ou la propriété d'une chose à une autre personne, vendre. *Céder un bail. Il a cédé son étude, son fonds. Céder une parcelle de terrain à un voisin.*

On the right side of the interface, there are several panels:

- VOISINAGE ALPHABÉTIQUE:** A list of words starting with 'ce', including 'ceci', 'cécidie', 'cécité', 'cédant', 'céder', 'cédérom', 'cédille', 'cédrat', and 'cédratier'.
- CONJUGAISON:** A table showing the conjugation of 'céder' in various forms: je cède, tu cèdes, il, elle cède, nous cédon, vous cédez, ils, elles cèdent.
- VOIR AUSSI:** A section for 'BDLP (1)' with a 'CONSULTER' button.
- ORTHOGRAPHE:** A section stating 'Se conjugue je céderai, je céderais (futur et conditionnel)'.

La nouvelle interface de consultation du Dictionnaire de l'Académie.

La nouvelle interface de consultation du *Dictionnaire de l'Académie* tient compte des nouveaux usages de la Toile, en particulier en ce qui concerne la consultation à partir des écrans de téléphones mobiles ou tablettes, grâce à l'adoption du « **design adaptatif** ». Celui-ci permet à l'internaute de consulter le *Dictionnaire* à partir de n'importe quel terminal, l'interface du navigateur s'adaptant automatiquement à la taille de l'écran, ce qui offre un excellent confort de consultation et procure une expérience utilisateur proche de celle d'une application.

L'usage de l'internet depuis des terminaux mobiles étant désormais, d'une part, supérieur aux consultations depuis un ordinateur, et, d'autre part, adopté par tous les publics — notamment par les jeunes et dans tous les pays émergents —, cette fonctionnalité s'avère tout à fait essentielle pour faciliter l'accès au *Dictionnaire* pour le plus grand nombre, et notamment dans la francophonie.

The screenshot shows the online interface of the French Academy's dictionary for the word 'imprévu, -ue'. At the top, there is a search bar with the text 'MOT À RECHERCHER' and a search icon. To the left of the search bar is the logo of the Académie Française. To the right, there are links for 'AIDE EN LIGNE' and 'PRÉFACES'. Below the search bar, there are two buttons for '8^e édition 1932-1935' and '9^e édition ACTUELLE'. The main content area is titled 'imprévu, -ue' and contains the following information:

IMPRÉVU, -UE **adjectif et nom**

XVI^e siècle. Dérivé du participe passé de *prévoir*.

- 1. Adj.** Que l'on n'a pas prévu; qui survient lorsqu'on ne s'y attend pas. *Une visite imprévue. Des circonstances imprévues. Faire face à des dépenses imprévues.*
- 2. N. m.** Ce qui n'a pas été prévu, qui arrive inopinément. *Aimer l'imprévu. Le plaisir de l'imprévu.* Par métonymie. Événement qui n'a pas été prévu, auquel on ne s'attend pas. *Plusieurs imprévus ont marqué ce séjour.* Loc. *Sauf imprévu.*

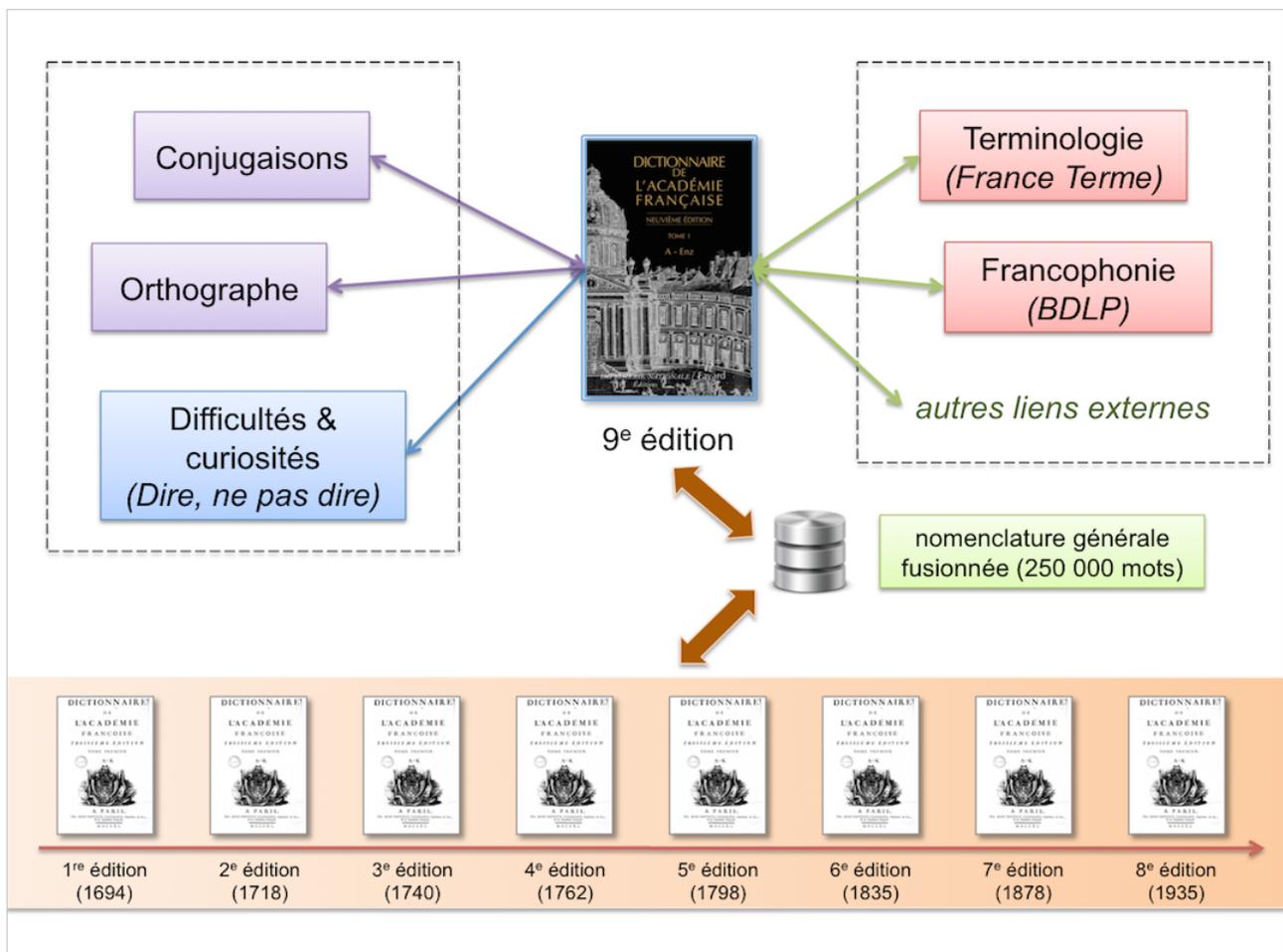
Les ressources éditoriales

Cette nouvelle version numérique intègre, dans un même ensemble, non seulement les différentes éditions du *Dictionnaire*, mais également d'autres ressources éditoriales tout à fait originales. Plus précisément, elle intègre :

- [la 9e édition](#) du *Dictionnaire de l'Académie*, dans sa version la plus complète, la plus exacte et la plus à jour ; elle comprend pour le moment tous les mots de A au début de la lettre S (jusqu'à *Sabéisme*), soit déjà 42 000 articles (44 000 mots), et sera régulièrement complétée par les travaux de l'Académie de S à Z ;
- [la 8e édition](#) intégrale (1932-35), qui comprend 32 000 articles ;
- [la nomenclature fusionnée](#) de ces deux éditions, permettant de consulter un même mot dans l'une ou l'autre des éditions, et également d'accéder aux mots « disparus ». Cette nomenclature comporte à ce jour près de 50 000 mots distincts, mais devrait atteindre près de 56 000 mots une fois la 9e édition achevée. Cette nomenclature constituera à terme une « super-nomenclature » intégrale et totalement inédite de tous les mots de toutes les éditions du *Dictionnaire de l'Académie* depuis ses origines, soit au total plus de 250 000 mots (voir également plus loin) ;
- [la conjugaison intégrale](#) de tous les verbes du *Dictionnaire*, soit 6 200 verbes (voir ci-dessous) ;
- les informations sur [les rectifications de l'orthographe](#) : ainsi, pour les mots dont une « nouvelle orthographe » est admise mais non encore adoptée (en première graphie) par l'Académie, une information est-elle directement proposée à l'utilisateur, accompagnée d'explications pédagogiques sur la règle concernée ;
- un ensemble de notices sur les [difficultés ou curiosités de la langue française](#) : il s'agit des rubriques *Dire, ne pas dire* (voir ci-après), parues depuis 2010 sur le site de l'Académie française et qui suscitent un grand intérêt du public depuis leur parution. Ces notices (800 à ce jour), sont reliées aux entrées du *Dictionnaire* par plus de 1 300 liens hypertextes ;
- un ensemble de 10 000 liens hypertextes depuis le *Dictionnaire* vers la base [France Terme](#), base de données terminologiques de la DGLFLF (Délégation générale à la langue française et aux langues de France) — voir plus loin ;
- de même, un ensemble de plus de 5 000 liens hypertextes depuis le *Dictionnaire* vers la [BDLP](#) (Base de données lexicographiques panfrancophone), qui est une importante base lexicale inventoriant les variétés du français dans de nombreuses régions et pays francophones.

Tous ces éléments, — décrits plus précisément ci-après —, sont reliés, dans un même et vaste ensemble de données informatiques, par des [liens hypertextes](#) et des tables de correspondance. Ainsi, l'utilisateur peut-il y naviguer facilement et instantanément, par de simples liens.

De plus, cet ensemble est [évolutif](#), donc conçu pour être amené à s'enrichir : ainsi, outre l'intégration de toutes les éditions du *Dictionnaire*, de nouveaux liens pourront-ils être établis à l'avenir entre le *Dictionnaire* et d'autres ressources, soit « internes » (développées par l'Académie), soit « externes » (pour apporter des compléments utiles au *Dictionnaire*, et que l'on peut trouver sur l'internet). Ce sont notamment ces nouveautés des liens externes qui donnent au projet une [ouverture](#) nouvelle pour le *Dictionnaire de l'Académie*, ouverture rendue bien sûr possible seulement par le support numérique.



Version numérique du Dictionnaire de l'Académie : architecture des données

La conjugaison

Une nouveauté importante de cette nouvelle édition numérique est l'intégration d'un module inédit de [conjugaison des verbes français](#). Ce système, qui repose sur une importante base de données de plus de 425 000 formes fléchies, permet de conjuguer n'importe lequel des 6 200 verbes du *Dictionnaire* à tous les modes et à tous les temps, ainsi, le cas échéant, qu'aux voix active, passive ou pronominale.

INDICATIF		
PRÉSENT		
je	découvre	
tu	découvres	
il, elle	découvre	
nous	découvrons	
vous	découvrez	
ils, elles	découvrent	
PASSÉ COMPOSÉ		
j'	ai découvert	
tu	as découvert	
il, elle	a découvert	
nous	avons découvert	
vous	avez découvert	
ils, elles	ont découvert	
IMPARFAIT		
je	découvrais	
tu	découvrais	
il, elle	découvrait	
nous	découvriions	
vous	découvriez	
ils, elles	découvraient	
PLUS-QUE-PARFAIT		
j'	avais découvert	
tu	avais découvert	
il, elle	avait découvert	
nous	avions découvert	
vous	aviez découvert	
ils, elles	avaient découvert	
PASSÉ SIMPLE		
je	découvris	
tu	découvris	
il, elle	découvrit	
nous	découvrimmes	
vous	découvrites	
ils, elles	découvrirent	
PASSÉ ANTÉRIEUR		
j'	eus découvert	
tu	eus découvert	
il, elle	eut découvert	
nous	eûmes découvert	
vous	eûtes découvert	
ils, elles	eurent découvert	

Conjugaison du verbe « découvrir ».

La conjugaison, présentée sous forme de tableaux, tient compte de nombreuses [particularités verbales](#), telles que les verbes défectifs, pronominaux, réciproques, etc., ainsi que les verbes utilisant l'auxiliaire *être*, ayant un participe invariable, etc.

Cette fonctionnalité, généralement fort prisée des internautes, est à la fois très utile et très courante : elle fait désormais partie des caractéristiques attendues d'un dictionnaire numérique moderne.

Comme pour toute l'interface du site, la conjugaison s'adapte également aux écrans des téléphones mobiles, grâce au « design adaptatif » :

INDICATIF		
PRÉSENT		
je	découvre	
tu	découvres	
il, elle	découvre	
nous	découvrons	
vous	découvrez	
ils, elles	découvrent	
IMPARFAIT		
je	découvrais	
tu	découvrais	
il, elle	découvrait	
nous	découvriions	
vous	découvriez	
ils, elles	découvraient	

Les notices *Dire, ne pas dire*

La nouvelle version numérique du *Dictionnaire* intègre un ensemble de **900 notices** publiées par l'Académie française depuis 2010 sous le titre *Dire, ne pas dire*. Ces notices, dont de nouvelles paraissent chaque mois, proposent aux lecteurs des éclaircissements — parfois très détaillés — sur certaines difficultés courantes du français, des fautes et écueils, diverses « curiosités » de notre langue, de son histoire, ou encore sur l'emploi des anglicismes, l'origine des mots, les confusions courantes, etc.

Ces notices sont organisées en 4 catégories : *Emplois fautifs*, *Extensions de sens abusives*, *Néologismes et anglicismes*, *Bonheurs et surprises*. Pour en savoir plus : <http://academie-francaise.fr/dire-ne-pas-dire>

Dans la version numérique, ces notices ont été intégralement reprises et ont fait l'objet d'une indexation spéciale. Elles se trouvent ainsi reliées à environ **1 100 mots** du *Dictionnaire* par 1 400 liens hypertextes, qui fonctionnent également dans le sens inverse : *depuis* les notices *vers* le *Dictionnaire*. On trouvera ainsi par exemple à l'article [base](#) :

Dire, ne pas dire

Dire, ne pas dire • Emplois fautifs

À la base pour d'abord

À la base de est une locution prépositive signifiant « à l'origine de », conformément au sens du nom *Base*, qui désigne ce sur quoi repose une chose ou ce qui sert de point de départ. Cette locution s'emploie dans des phrases comme : *À la base de toute réussite, il y a beaucoup de travail*. Il convient de rappeler cette définition car il est actuellement une fâcheuse tendance qui consiste à faire d'*à la base* une locution adverbiale qui signifierait « d'abord, dans un premier temps, au commencement ».

on dit	on ne dit pas
<i>Dans un premier temps, je pensais avoir raison</i>	<i>À la base, je pensais avoir raison</i>
<i>Il a d'abord étudié le piano</i>	<i>À la base, il a étudié le piano</i>

■ Voir dans le dictionnaire : [Abord](#) • [Base](#)

Exemple de notice « Dire, ne pas dire »

De nouvelles notices, publiées chaque mois, viendront régulièrement enrichir le site à l'avenir.

Les liens vers des ressources externes

Une originalité de la nouvelle version numérique est qu'elle propose, pour la première fois dans l'histoire du *Dictionnaire*, des liens vers [des ressources externes](#), c'est-à-dire des contenus éditoriaux extérieurs au *Dictionnaire* lui-même. Celles-ci peuvent faire partie intégrante des travaux de l'Académie — c'est le cas de *FranceTerme*, dont les publications sont toujours validées par l'Académie —, ou bien constituer des corpus documentaires et lexicographiques indépendants, mais dont la qualité a été approuvée par l'Académie et dont les contenus sont utiles à la consultation.

De nouvelles ressources externes pourront ainsi être proposées sur le nouveau site du *Dictionnaire*; les prolongements sont immenses, car les ressources disponibles sur l'internet sont riches, variées et sans cesse en évolution. En particulier, à l'occasion de la mise en ligne des anciennes éditions (version 2), des liens vers [la bibliothèque numérique Gallica](#) seront proposés, afin d'accéder aux [pages numérisées](#) de ces éditions.

Terminologie : la base FranceTerme

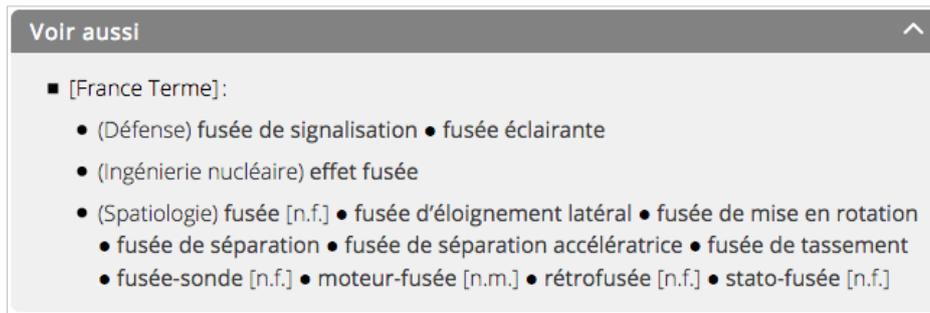
FranceTerme est la base de données terminologiques publiée par la D.G.L.F.L.F. (Délégation générale à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la Communication). Elle publie au *Journal officiel* le travail de la Commission d'enrichissement de la langue française, qui coordonne plusieurs groupes d'experts qui, chacun dans leur domaine, analysent et publient des recommandations sur l'usage du français, en proposant notamment des équivalents en français pour des néologismes et des anglicismes.

Coordonné par la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), le dispositif comprend notamment une Commission d'enrichissement de la langue française, placée sous l'autorité du Premier Ministre, à laquelle sont associés des experts des domaines scientifiques et techniques (dont l'Académie des sciences), des universitaires spécialistes de la langue, mais aussi des membres d'organismes de normalisation (AFNOR) et des responsables de la politique linguistique des pays francophones. Les experts de dix-neuf collèges implantés dans les différents ministères ont pour mission de proposer à la Commission d'enrichissement les termes et expressions nécessaires apparaissant dans des langues étrangères et de les accompagner de leur définition. Une fois validés par l'Académie française, les termes sont publiés au *Journal officiel* de la République française; ils ne sont d'usage obligatoire que dans les administrations et les établissements de l'état mais ils peuvent servir de référence, en particulier pour les traducteurs et les rédacteurs techniques.

Pour en savoir plus, consultez la page [Terminologie et néologie](#) sur le site de l'Académie française, ainsi que le site de FranceTerme.

La base FranceTerme comprend à ce jour près de **8 000 termes**, dans tous les domaines : aéronautique, biologie, cinéma, mode... Ces termes, qui ont été approuvés par l'Académie française lors de leur publication, sont désormais accessibles depuis le nouveau site du *Dictionnaire*, via un ensemble de **10 000 liens hypertextes** directs, et ce grâce à un important travail d'indexation, qui a permis de relier les articles du *Dictionnaire* à cette base.

Ainsi, par exemple à l'article [fusée](#), pourra-t-on consulter un ensemble de termes figurant dans FranceTerme (sous différents domaines), et y accéder directement :



Notons que, mis à part un nombre assez restreint de termes d'usage courant, cette base est essentiellement **terminologique**, c'est-à-dire concerne des termes techniques et des vocabulaires spécialisés ; en ce sens, elle ne fait pas généralement double emploi avec le *Dictionnaire*, qui décrit le sens général des mots. C'est donc un complément utile au *Dictionnaire*, d'autant plus qu'il permet de mieux faire connaître les équivalents français proposés à la place des anglicismes, comme *arrosage* pour *spamming*, *données ouvertes* pour *open data*, etc.

Francophonie : la B.D.L.P.

La B.D.L.P. (*Base de données lexicographiques panfrancophone*) est une base de données linguistiques regroupant un certain nombre d'inventaires des **variétés lexicales du français** (hors de France), dans plusieurs régions de la francophonie. Issue d'un projet international de recherche, développée et publiée à l'origine par l'A.U.F. (Agence universitaire de la francophonie) puis sur l'internet depuis 2004, cette importante base est sans doute encore à ce jour la plus riche et la plus fiable scientifiquement sur les variétés du français ; elle couvre une vingtaine de pays, et on y trouvera notamment d'importants corpus relatifs au français du Québec, de Belgique et de Suisse.

Voici la liste des bases intégrées à la B.D.L.P., avec le nombre de fiches disponibles :

	Acadie	520		Louisiane	898
	Algérie	1300		Madagascar	264
	Antilles	214		Maroc	854
	Belgique	2293		Maurice	254
	Burundi	1152		Nouvelle-Calédonie	805
	Cameroun	304		Québec	3384
	Centrafrique	1325		Réunion	1581
	Congo-Brazzaville	850		Rwanda	586
	Côte d'Ivoire	425		Suisse	2602
	France	202		Tchad	1231

Soit en tout 21 000 fiches.

La B.D.L.P. comprend également un riche ensemble d'attestations, avec plus de 20 000 citations extraites de la presse ou de la littérature, ainsi qu'une bibliographie.

Pour en savoir plus : www.bdlp.org/

Grâce à un partenariat, les données de la B.D.L.P. sont désormais accessibles via la consultation du *Dictionnaire* : plus précisément, si un mot dispose d'une ou plusieurs fiches dans la B.D.L.P., celles-ci sont indiquées en fin d'article, accompagnées de la mention des pays concernés et de liens hypertextes pour y accéder directement ; par exemple au mot [mariage](#) on trouvera :



le lien hypertexte permettant de consulter directement les fiches de la B.D.L.P. sur ce mot :

12 fiches		
1. bal mariage (n. m.)	Vieilli Soirée dansante privée, réunissant les invités à un mariage.	 Réunion
2. carnet de mariage (loc. nom.)	Livret remis aux époux à l'issue de la cérémonie du mariage civil.	 Belgique
3. livret de mariage (loc. nom.)	Livret remis aux époux à l'issue de la cérémonie du mariage civil.	 Belgique
4. longtemps (mariage -) (n. m.)	Mariage à l'ancienne, selon la tradition.	 Réunion
5. mariage (faire passer le - à l'église) (loc. verb.)	Marier selon les rites catholiques.	 Réunion
6. mariage bon dieu (loc. nom.)	Cérémonie tamoule .	 Réunion
7. mariage coutumier (loc. nom. m.)	Mariage célébré selon les coutumes locales (avec accord des familles et versement d'une dot), qu'il soit enregistré ou non à l'état-civil.	 Congo-Brazzaville
8. mariage de jouissance (loc. nom.)	Mariage contracté pour une courte durée par certains hommes musulmans en vue d'assouvir leurs besoins sexuels du moment.	 Maroc
9. mariage derrière la cuisine (loc. nom.)	1. Rapports sexuels clandestins. – 2. concubinage.	 Réunion
10. mariage devant la loi (loc. nom.)	Mariage officiel.	 Réunion
11. mariage pour ramasser l'âme (loc. nom.)	Cérémonie de mariage régularisant une situation de concubinage.	 Réunion
12. mariage traditionnel (loc. nom.)	Mariage célébré selon les coutumes locales (avec accord des familles et versement d'une dot), qu'il soit enregistré ou non à l'état-civil.	 Centrafrique

L'accès à cette base de données représente une *ouverture* notable du *Dictionnaire de l'Académie*, qui s'ouvre ainsi à la francophonie et aux variétés lexicales du français. Utile et intéressante, cette fonctionnalité permettra à l'internaute de découvrir les nombreuses richesses et la créativité de la langue française dans le monde francophone.

2. Interface et fonctionnalités

La recherche d'un mot et le correcteur d'orthographe

La recherche d'un mot dans le *Dictionnaire* s'effectue très simplement, en tapant ses [premières lettres](#), les résultats s'affichant au fur et à mesure de la frappe. Ce système, appelé *autocomplétion*, est familier des internautes puisqu'il se retrouve dans de nombreux sites, dictionnaires et moteurs de recherche sur l'internet. On aura ainsi, par exemple :



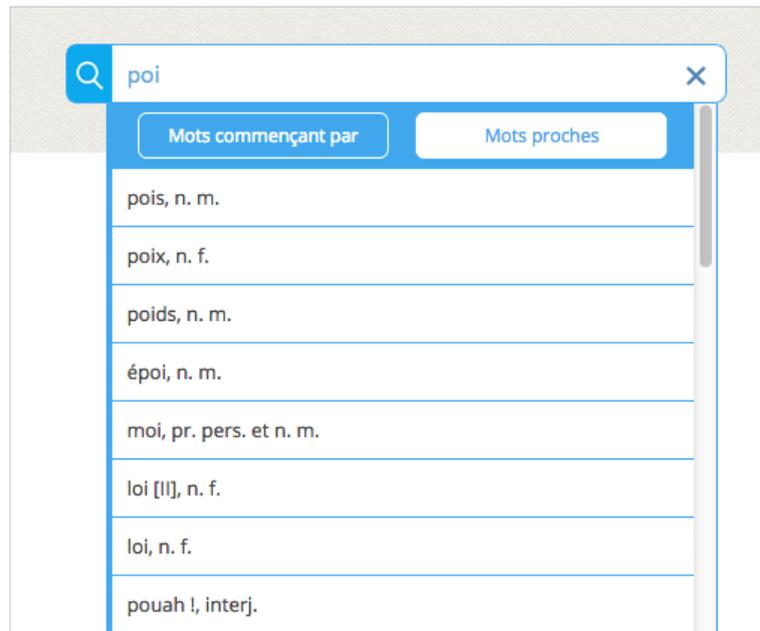
La liste des résultats correspond à la [nomenclature générale](#) du *Dictionnaire de l'Académie*, sur laquelle nous revenons plus loin.

Cette recherche permet de retrouver un mot sans en connaître sa graphie exacte, d'autant plus qu'elle fonctionne en neutralisant les accents, majuscules, espaces et ponctuations.

De plus, la recherche permet d'interroger le *Dictionnaire* sur [n'importe quelle forme des mots](#), c'est-à-dire en tapant *un verbe conjugué, un pluriel ou un féminin*. On pourra ainsi rechercher directement des formes comme *eurent, faites, heureuses, chevaux*, etc.

Le correcteur d'orthographe

Par ailleurs, cette recherche intègre un [correcteur d'orthographe](#), développé par la société Diagonal et particulièrement performant puisqu'il permet de retrouver des mots « proches » en croisant de multiples critères: *orthographiques* (inversion de lettres, consonnes doubles, etc.) mais aussi *phonétiques*, puisqu'il permet de retrouver un mot en l'écrivant « comme il se prononce » (par exemple *aupital* pour [hôpital](#)).



Cette puissante fonctionnalité simplifie encore davantage la consultation du *Dictionnaire*, notamment auprès d'un public d'apprenants, francophone ou non.

La nomenclature générale du *Dictionnaire*

Comme on l'a expliqué plus haut, cette première version de la nouvelle édition numérique du *Dictionnaire de l'Académie* intègre déjà les 8^e et 9^e éditions, mais avec, à terme, l'objectif d'y intégrer également les sept autres éditions précédentes — soit les neuf éditions intégrales.

Afin de permettre la consultation facile de cet important corpus, une **nomenclature générale** (ou « super-nomenclature ») de toutes les éditions du *Dictionnaire* a été constituée. Celle-ci résulte de la « fusion » de toutes les nomenclatures de chaque édition — soit pour le moment des 8^e et 9^e éditions —, en prenant comme « colonne vertébrale » la nomenclature de la 9^e édition, qui est de loin la plus importante.

Au final, cette nomenclature générale contiendra ainsi l'intégralité des mots « existant ou ayant existé dans le *Dictionnaire de l'Académie* », soit concrètement la nomenclature de la 9^e édition + tous les mots « disparus » des éditions précédentes. L'utilisateur pourra ainsi rechercher, de manière transparente, n'importe quel mot dans l'ensemble des éditions.

Parallèlement à cela, et de manière à pouvoir relier les éditions entre elles, un important travail éditorial a été effectué pour « aligner » toutes les nomenclatures des éditions, c'est-à-dire pour rattacher entre elles toutes les entrées d'un même mot. Cela tient bien évidemment aux multiples changements de formes que les mots ont pu connaître dans la longue histoire du *Dictionnaire*: changements d'orthographe, de genre, de marque de féminin, mais aussi les regroupements ou dédoublements des **homographes**, etc.

Nous donnons ci-dessous quelques exemples :

8 ^e édition	9 ^e édition
imbécillité	imbécillité
laryngologue	laryngologiste
rebouteur, -euse	rebouteux, -euse
dauphin	1. dauphin « mammifère » 2. dauphin « souverain »
1. calme, adj. 2. calme, n. m.	calme, adj. et n. m.

Grâce à ce travail, l'utilisateur peut passer d'une édition à l'autre sur un même mot, indépendamment de l'histoire, plus ou moins mouvementée, de son orthographe ou de sa présentation dans le *Dictionnaire*.

La présentation et la consultation du *Dictionnaire*

Le support numérique offre bien évidemment une grande souplesse dans la présentation des informations, comparativement à une version imprimée. Cette nouvelle édition numérique du *Dictionnaire* a ainsi fait l'objet d'une réflexion approfondie quant à sa [mise en pages](#) à l'écran, afin de mettre en valeur la richesse de son contenu et de sa structure, et bien sûr d'en faciliter la consultation auprès d'un large public.

Nous en décrivons ci-après les principes et caractéristiques.

Présentation générale et mise en pages

Les articles du *Dictionnaire* se présentent comme des pages web, avec une mise en pages claire et aérée, grâce à une typographie d'une grande lisibilité, l'utilisation de la couleur, et une grande taille de caractères.

On notera en particulier :

- la mise en valeur de [la structure hiérarchique](#) des articles, c'est-à-dire l'organisation arborescente des différents sens d'un mot, grâce au système des sens numérotés adopté dans la 9^e édition : divisions en chiffres romains (I, II, III...), alphabétiques (A., B., C....), numériques (1., 2., 3....), etc ;
- la différenciation de la « métalangue », c'est-à-dire des indicateurs de domaines (maths, beaux-arts, etc.), et des marques d'usage (Fam., Par extension, etc.); ces éléments sont distingués par des attributs typographiques spécifiques.

La mise au long des abréviations

L'usage des abréviations constitue une tradition très ancrée dans l'histoire des dictionnaires, et renforce le côté très « codé » de ceux-ci. Cependant, cette codification, parfois opaque et rebutante, semble peu adaptée au lecteur « numérique » et aux usages d'aujourd'hui, ainsi qu'à l'élargissement considérable du lectorat (éducation, francophonie) que permet le support numérique.

Dans cette perspective, la nouvelle mise en pages du *Dictionnaire* intègre la **mise au long** d'un certain nombre d'abréviations utilisées habituellement dans les éditions imprimées :

- sur les noms de domaines : BEAUX-ARTS, PHYSIQUE, ASTRONOMIE, etc ;
- sur les catégories grammaticales figurant à la suite de l'entrée principale ;
- sur certaines marques de métalangue, comme « Par extension », « Par analogie », « Spécialement », etc ;
- sur quelques autres abréviations, par exemple « J.-C. » → « Jésus-Christ », etc ;

Ce système permet bien sûr d'améliorer la lisibilité du texte, et de le rendre plus accessible auprès d'un large public.

La consultation des articles longs

Les « grands » articles du *Dictionnaire* (comme *faire*, *prendre*, *haut*, etc.), pouvant représenter plusieurs pages imprimées, sont généralement structurés en « divisions romaines », qui sont des grandes parties numérotées I., II., III., etc., avec parfois des sous-divisions A., B., C...

La consultation de ces articles à l'écran pouvant s'avérer assez délicate à manipuler — surtout sur un écran de téléphone —, ces grandes sections ont fait l'objet, dans la version numérique, de **bandeaux cliquables** et pouvant être « repliés » ou au contraire « dépliés », selon une ergonomie assez courante (notamment dans les applications mobiles).

Ce système original permet ainsi d'une part d'avoir une vue d'ensemble des principaux sens du mot (c'est-à-dire au **plan** de l'article), et d'autre part d'accéder plus facilement à un sens particulier. C'est le cas par exemple du mot **faculté** :

The screenshot shows a digital dictionary entry for the word "faculté". At the top, the word "faculté" is displayed in a blue header. Below it, the word is defined as "FACULTÉ nom féminin". A text box provides etymology: "XIII^e siècle. Emprunté du latin *facultas*, « capacité, aptitude, possibilité », et, en latin médiéval, « genre d'études, collège universitaire », issu de l'adverbe archaïque *facul*, « facilement », dérivé de *facere*, « faire ».

The entry is structured into sections marked with Roman numerals. Section I is titled "I." and contains the text "I. Capacité, aptitude." Section II is titled "II. ENSEIGNEMENT." and contains a numbered list item: "1. Vieilli. Corps de professeurs chargés de l'enseignement d'une des disciplines fondamentales au sein d'une université. Il y avait autrefois quatre facultés: la faculté de théologie, la faculté de droit, la faculté de médecine et la faculté des arts. Elliptiquement, avec une majuscule. La Faculté, la faculté de médecine et, par extension, le corps médical ou, aujourd'hui, fam. et iron., le médecin traitant. Par ordre de la Faculté. Ce que permet, ce que défend la Faculté." Red circles highlight the expand/collapse arrows for sections I and II.

Les remarques normatives

L'une des originalités du *Dictionnaire de l'Académie* est de proposer un ensemble de près de 250 remarques dites « normatives », qui alertent le lecteur sur des difficultés, des constructions fautives, des confusions, etc. qu'il convient d'éviter.

Pour en savoir plus :

<http://academie-francaise.fr/le-dictionnaire-la-9e-edition/exemples-de-remarques-normatives>

Dans la version numérique, ces remarques sont mises en valeur et, pour la plupart, présentées sous forme d'**encadrés** dans les articles. On trouvera ainsi, par exemple, à l'article [mémoire](#) :

Remarque

On doit éviter l'usage récent qui confond dans le mot *Mémoire* la faculté de se souvenir et le souvenir lui-même. Cette confusion est entretenue par une expression telle que *Devoir de mémoire*, dans laquelle il signifie à la fois « commémoration » et « recherche de la vérité historique ».

ou encore à l'article [démarrer](#) :

Remarque

On ne doit pas dire : *démarrer une voiture*, mais *la faire démarrer*, ni, au sens figuré, *démarrer une émission de radio, de télévision*, mais *la commencer*.

Les rectifications de l'orthographe

Comme on le sait, un ensemble de « rectifications orthographiques » proposées par le Conseil supérieur de la langue française ont été approuvées par l'Académie française et publiées en décembre 1990 dans les « Documents administratifs » du *Journal officiel*. Ces rectifications ont pour but de résoudre les problèmes graphiques importants, d'éliminer les incertitudes ou les incohérences et de faciliter l'apprentissage du français. Elles n'ont pas une valeur d'obligation mais plutôt de **recommandations**, les deux orthographes, dites « ancienne » et « nouvelle », étant admises et non fautives.

Dans la 9^e édition du *Dictionnaire de l'Académie*, ces orthographes « rectifiées » sont intégrées à des stades divers :

- certaines le sont directement, c'est-à-dire que la graphie « moderne » est la seule indiquée en entrée principale, comme pour [mémento](#) (accent), [photoélectrique](#) (soudure des mots composés), [match](#) (des matchs, pluriel anglais), etc ;
- certaines font l'objet d'une variante graphique, en première ou en seconde position, comme pour [évènement ou événement](#), [moto-cross ou motocross](#), etc ;
- D'autres, enfin, et conformément au choix de l'Académie, ne sont pas intégrées au *Dictionnaire*, mais font l'objet d'une indication matérialisée par le symbole ◊, qui indique qu'une graphie « recommandée » existe pour ce mot, mais n'a pas été retenue dans le *Dictionnaire*. C'est le cas de près de 1 000 mots, comme [oignon](#) (la graphie recommandée, *ognon*, n'étant pas rentrée dans l'usage), tous les accents circonflexes sur *i* et *u* ([brûler](#), [abîme](#)), des séries comme [persifler](#), etc.

Dans ce dernier cas, dans la version numérique, une [nouvelle rubrique Orthographe](#) a été ajoutée à la fin des articles indiquant précisément quelle est l'orthographe recommandée, ainsi que la [règle](#) correspondante. On trouvera ainsi, par exemple au mot [abîmer](#) :

Orthographe i

◇ Peut s'écrire **abîmer** ou **abimer**, selon les rectifications orthographiques de 1990.

- [règle 53] Les accents et le tréma • accents circonflexes sur *î* et *û*.

Les règles mentionnées (§1, §2, §3...) font référence aux principales catégories des rectifications de l'orthographe, expliquées dans le *Journal officiel*; pour en savoir plus, vous pouvez cliquer sur le bouton « i », qui renvoie à une page d'information détaillée sur les [Principes et règles sur l'orthographe](#).

Ce système, à la fois souple et pédagogique, permettra au lecteur intéressé d'être informé de l'existence d'une orthographe recommandée qui, rappelons-le, est désormais admise.

Signalons par ailleurs que, pour les mots concernés, une information figure également en colonne de droite, par exemple au verbe [considérer](#) :

Orthographe i

◇ Se conjugue **je considèrerai, je considèrerai** (futur et conditionnel), selon les rectifications orthographiques de 1990.

- [règle 53] Les accents et le tréma • accent grave (verbes en -é.er).

ORTHOGAPHE

Se conjugue **je considèrerai, je considèrerai** (futur et conditionnel)

CONSULTER

HISTORIQUE

considérer, v. tr.

abîmer, v. tr. et pron.

démarrer, v. tr. et intr.

mémoire [], n. f.

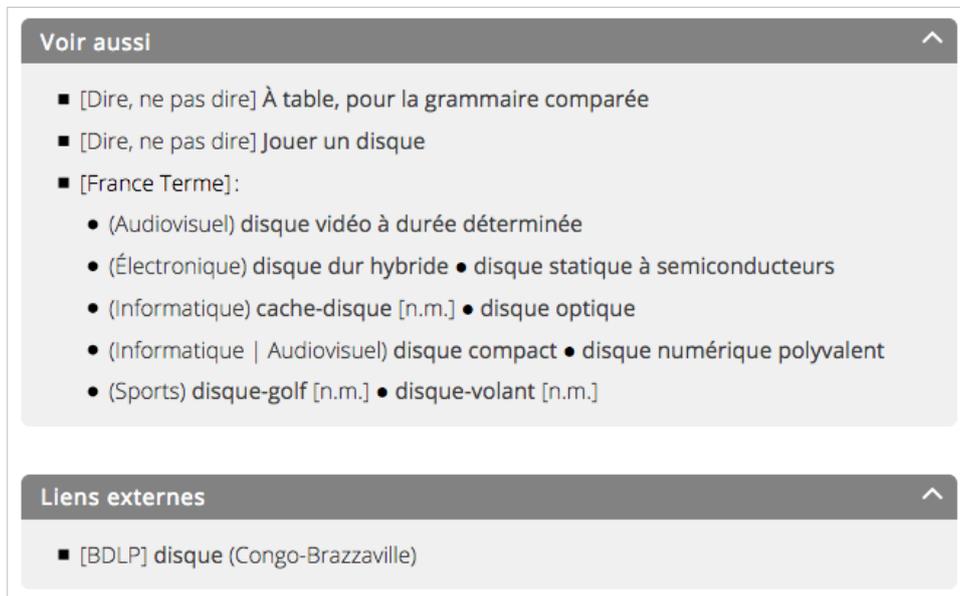
Un clic sur le bloc renvoie à la rubrique Orthographe située en fin d'article.

Note : en interface « mobile », ce bloc n'apparaît pas directement dans l'interface; cliquez d'abord sur le bouton  situé sous le bandeau de l'article pour accéder à la rubrique.

Les rubriques « Voir aussi »

Comme il est expliqué précédemment, la nouvelle version numérique du *Dictionnaire de l'Académie* intègre plusieurs ensembles de liens « internes » et « externes », c'est-à-dire des liens donnant accès à des ressources complémentaires au *Dictionnaire*.

Dans l'interface de consultation, ces liens apparaissent sous forme de rubriques ajoutées à la fin des articles. Par exemple, à l'article *disque* on trouvera :



La première rubrique regroupe les liens vers des notices *Dire, ne pas dire* ainsi que vers la base France Terme. Ces liens sont regroupés dans la mesure où ils donnent accès à des ressources publiées ou validées directement par l'Académie.

La seconde regroupe les liens vers la base francophone B.D.L.P., qui est une ressource externe émanant d'une autre source de publication.

Par ailleurs, les liens vers les rubriques *Dire, ne pas dire* sont internes au site du *Dictionnaire*, c'est-à-dire qu'ils permettent de consulter les notices directement dans la même interface (voir plus haut). À l'inverse, les autres liens renvoient à des sites externes au *Dictionnaire*, qui ne sont pas gérés par l'Académie.

Lorsque l'un de ces types de liens est disponible, une information apparaît également en colonne de droite dans un bloc « Voir aussi », avec la nature et le nombre de liens disponibles sur le mot consulté. Par exemple au mot *disque* on aura :



Un clic sur le bloc renvoie aux rubriques correspondantes, situées en fin d'article.

Note : en interface « mobile », ce bloc n'apparaît pas directement dans l'interface ; cliquez d'abord sur le bouton  situé sous le bandeau de l'article pour accéder à la rubrique.

La navigation hypertexte

L'une des fonctionnalités les plus importantes de cette version numérique est l'intégration d'un [hypertexte généralisé](#), qui permet de passer d'un mot à l'autre dans le *Dictionnaire* d'un simple clic — ou, sur « mobile » et interface tactile, en tapant simplement sur le mot avec le doigt.

Plus précisément, lorsque vous consultez un article du *Dictionnaire*, il est possible de cliquer sur n'importe quel mot dans le texte, pour accéder directement à son article dans le *Dictionnaire*, ce qui permet de « naviguer » librement dans l'ensemble du corpus (l'équivalent de quatre tomes imprimés).

De plus, cet hypertexte est « intelligent », car :

- il sait reconnaître les [formes fléchies](#), c'est-à-dire les verbes conjugués, pluriels et féminins. Ainsi, en cliquant sur le mot *seront* on accède au verbe **être**, sur travaux au mot **travail**, sur heureuses à **heureux**, etc ;
- il sait « [désambigüiser](#) » les mots en fonction de leur contexte ; ainsi, dans l'expression *tout le monde*, sait-il que *monde* correspond au nom [monde \(I\)](#), et non pas à l'adjectif [monde \(II\)](#) ou à une forme du verbe [monder](#).

Par ailleurs, le texte du *Dictionnaire* peut également contenir des liens hypertextes vers d'autres articles, qui fonctionnent comme n'importe quel lien sur le web. C'est le cas notamment des [renvois](#) du type « Voir (*tel article*) », par exemple :

6. Prov. Bon chien chasse de race, voir [Chasser](#). Chien qui aboie ne mord pas, voir [Aboier](#). Les chiens aboient, la caravane passe, voir [Aboier](#). Il ne faut pas se moquer des chiens qu'on ne soit hors du village, il faut se mettre à l'abri du danger avant de s'en moquer. Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage, voir [Accuser](#). Qui m'aime aime mon chien, quand on aime une personne, on aime tout ce qui lui appartient. Il n'est chasse que de vieux chiens, il n'y a pas d'hommes plus propres au conseil et aux affaires que les vieillards, à cause de leur expérience. Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée, voir [Hargneux](#).

Autres fonctionnalités

Les autres fonctionnalités sont décrites dans [l'Aide en ligne](#), du nouveau portail du *Dictionnaire de l'Académie française*.